

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03/2021

En date du 8 mars 2021

Le Conseil municipal s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.

Date de convocation : 1^{er} mars 2021

Nombre de membres : **Présents** : J. BUREL, M-N BIDON, J. FOURNIER Adjoints.
en exercice : **15** L. WALCKIERS, M. GAUDÉ, J-V PICHER, M-C SCARBOLO, S. BEHRENDT,
L. RISSE, D. LOPES, J. GEILLON, M. NETELENBOS,
L. RISSE-MICHON.

Nombre de membres :
présents : **XX** **Absents excusés** : S. CHAVAZ pouvoir à M. NETELENBOS.

Madame L. RISSE a été désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Convention d'occupation d'un local communal par l'association « Accueil Gessien ».

Accord du conseil à l'unanimité

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2021 est approuvé à l'unanimité.

1 – Urbanisme

- Information sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI ADS AGGLO DECISION
03/12/2020	DP 00139720B0028	GERBER Gabriella	Parcelle AC 126 230 Route de la Douane Pose d'un brise vue sur muret existant	27/10/2020 FAVORABLE le 26/02/2021
20/01/2021	DP 00139721B0002	EDF ENR (représentée par DECLAS Benjamin pour M. BONNEFOY- CLAUDET Thomas)	Parcelle AD 10 15 Lotissement Les Choulets Installation d'un générateur photovoltaïque dans le plan de la toiture	20/01/2021 TACITE au 20/02/2021
12/02/2021	DP 00139721B0003	ALESSI Adeline	Parcelle AB 21 16 Lotissement de la Vigne au Chat Pose d'une clôture, d'un portail et d'un portillon	17/02/2021 TACITE au 12/03/2021

2 – Travaux

- Point sur les travaux et projets en cours

Les Passereaux : La société Orona doit intervenir courant avril pour la rénovation des ascenseurs.

Local du Foot : Tous les travaux suite à la fuite au niveau des douches ont été réalisés.

Bibliothèque : Des devis sont en cours pour la rénovation du sol du local.

Villard Dame : Les barrières pour la fermeture de la route le dimanche sont en commande. Afin de mutualiser les coûts, cette commande est groupée avec Versonnex.

La route de la vie Borgne : Les canalisations d'eaux pluviales étaient bouchées la société Vallier a effectué les travaux nécessaires.

Stade de foot : Des blocs de béton vont être installés afin de sécuriser l'espace Paul Bonneau.

3 – Domaine & patrimoine (*Délib2021-03-01*)

Madame le Maire rappelle qu'un appel à projet pour le local de la cure avait été lancé en fin d'année 2020 basé sur la convivialité et la solidarité. Quatre dossiers ont été présentés mais aucun ne répond aux critères que nous nous étions fixés.

En attendant de relancer ce projet l'année prochaine,

Madame le Maire propose de soutenir l'action de l'association « Accueil Gessien » dans le cadre de la Mobilisation Collective et Individuelle à l'Emploi (MCIE) en mettant à sa disposition un local dédié à l'atelier FABRIQUE.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention proposée par le Président de l'Association « Accueil Gessien », ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune met à disposition un local communal au profit de l'Accueil Gessien.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention annexée, et tous les documents s'y rapportant

4 – Finances

- Décision en matière de taux de contribution directe 2021 (*Délib2021-03-02*)

Conformément à la loi 80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

L'article 16 de la loi N°2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

La taxe d'habitation a disparu au bénéfice de 80% des contribuables. Concernant les 20% restant (déterminés en fonction d'un niveau de ressources) la suppression de cet impôt s'effectuera en trois années jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023).

Cette disparition de produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les recettes des communes par le transfert de la part départementale de la taxe du foncier bâti.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de la taxe du foncier bâti (13,97% pour le département de l'Ain) qui viendra s'additionner au taux communal, pour donner un taux de référence communal.

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2021 comme suit :

Taux sur le foncier bâti commune <i>à l'identique que 2020</i>	10.15%
Taux sur le foncier bâti département	13.97%
Taux de référence sur le foncier bâti	24.12%
Taux sur le foncier non bâti <i>à l'identique que 2020</i>	45.47%

Le taux de taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à la somme des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties.

Le coefficient de revalorisation légal des bases pour 2021 est de 1,002.

Le produit fiscal attendu au vu de cette revalorisation s'élève à **527 705.00€**.

Il sera ajusté lorsque les services fiscaux nous notifieront les montants définitifs des bases fiscales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 comme proposés ci-dessus.

- Budget primitif 2021 (*Délib2021-03-03*)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération N° D2021-02-01 du 1^{er} février 2021 adoptant le compte administratif 2020,

Vu la délibération N° D2021-02-02bis décidant de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Monsieur le Maire-Adjoint expose le contenu du budget primitif communal et propose l'adoption du budget primitif 2021.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif communal de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

Fonctionnement	Dépenses de la section fonctionnement	Recettes de la section fonctionnement
Crédits votés	1 242 972.00	1 162 972.00
Résultat de fonctionnement 2020 reporté		80 000.00
Total de la section fonctionnement	1 242 972.00	1 242 972.00
Investissement	Dépenses de la section investissement	Recettes de la section investissement
Crédits votés	805 194.47	879 208.17
Restes à réaliser 2020	879 234.00	254 012.00
Solde d'exécution de la section Investissement reporté (positif)		551 208.30
Total de la section investissement	1 684 428.47	1 684 428.47
TOTAL BP 2021	2 927 400.47	2 927 400.47

5 – Conseil & commissions communautaires

Déplacement : lancement de la démarche d'un schéma P+R avec la volonté de permettre un rabattement sur les lignes de transports structurantes du Pays de Gex. Une étude a été lancée avec pour objectif une analyse des sites, des modalités de conception et de gestion des P+R et la définition de la stratégie la plus efficiente pour la collectivité pour une mise en œuvre opérationnelle rapide.

Cadre de vie : le schéma territorial de la gestion des biodéchets est un projet lancé par le Sidéfage depuis plus d'un an avec une évaluation de l'existant, une présentation et analyse des solutions potentielles. La prochaine phase est dans le choix du scénario à mettre en place dans chaque collectivité pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 de l'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous.

6 – Divers

Bâtiment de la douane : les travaux devraient durer encore 5 à 6 semaines. L'Accueil Gessien a fait appel aux dons afin de meubler et équiper ce logement d'accueil.

Ambroisie : Dans le cadre de l'évolution de la réglementation, Madame le Maire a nommé deux référents territoriaux, Monsieur Frédéric Derouet, agent technique et Madame Marie-Christine Scarbolo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 12 avril à 18h30